



Neuchâtel, le 4 décembre 2014

Les Nouvelles du Grand Conseil

Retour sur la session des 2 et 3 décembre 2014 du Grand Conseil neuchâtelois

(Ordre du jour de la session du Grand Conseil des 2-3 décembre 2014)

Le budget... Exercice apprécié des uns, honnis des autres, il n'en reste pas moins l'événement politique qui, s'il clôt l'année parlementaire 2014 ou presque, donne le ton pour celle qui reprendra avec la session de janvier. Que l'on rejoigne ou non le vote finale qu'aura été celui des députés socialistes - moins deux absentions -, le groupe aura affiché une unité bienvenue dans un parlement, faut-il le rappeler, à majorité de droite. Cohérent avec sa ligne d'un bout à l'autre de l'exercice, le groupe socialiste a fait le choix des responsabilités. Des responsabilités que l'on assume rarement pleinement de gaieté de cœur. C'est pourquoi les député-e-s socialistes ont rappelé que l'acceptation d'un budget, que nombreux parmi eux aurait aimé plus audacieux sur sa gauche, n'avait rien d'un blanc-seing accordé à l'exécutif. Davantage que la limitation de la progression des charges, c'est l'engagement de l'exécutif à investir dans la relance du canton, dans la pérennisation de sa capacité de soutien aux plus fragiles, dans l'écoute et le dialogue qui a fait voter aux députés socialistes un budget qui joue aux équilibristes entre sacrifices et promesses.

Le dialogue, social mais pas seulement, le groupe comme le parti cantonal, en ont fait l'exigence première de tout soutien aux actions futures de l'Etat

Dialogue, d'abord avec une fonction publique en crise qui doit être écoutée et entendue, car c'est le devoir de l'Etat, comme de tout employeur, d'entendre son personnel pour ne pas perdre le nécessaire lien de confiance. Une sérieuse remise en question de la gestion des ressources humaines de l'Etat est ainsi souhaitée par les député-e-s socialistes.

Dialogue aussi envers et avec l'ensemble des travailleuses et travailleurs qu'elles ou qu'ils soient actifs dans le public ou le privé, mais aussi avec l'ensemble des acteurs et habitants du canton.

Par ailleurs, le groupe, au cours de ses réflexions, n'a jamais oublié qu'un Etat sans ressources ne pourra pas, à terme, jouer son rôle de soutien des plus faibles. C'est pourquoi il veut donner les moyens au canton de reprendre la main sur ses missions pour assumer ses responsabilités envers la collectivité. Une fois encore, pas question de fermer les yeux sur l'action du gouvernement. Le groupe l'a dit, écrit, il sera attentif et jouera son rôle de garant des valeurs socialistes. La confiance doit être réciproque et la majorité du Conseil d'Etat se le verra rappelé si nécessaire.

Regard de Yann Hulmann, coordinateur politique et chargé de communication

Après cette mise en bouche, la suite du menu. Bonne lecture. ●



Budget 2015 de l'Etat

(communiqué du groupe socialiste)

Neuchâtel, le 3 décembre 2014

Budget 2015 de l'Etat

Le groupe socialiste restera vigilant après l'adoption du budget

Le groupe socialiste a assumé aujourd'hui ses responsabilités en votant le budget de l'Etat amendé. Un rejet aurait placé l'Etat dans une situation délicate qui n'aurait en rien servi les intérêts de celles et ceux à qui des sacrifices supplémentaires sont demandés. Il n'aurait, par ailleurs, en rien permis de poursuivre la dynamique positive initiée par le gouvernement. Les député-e-s socialistes suivront néanmoins de près l'application du budget et invitent le Conseil d'Etat à respecter les engagements pris devant le parlement.

Comme il l'a rappelé tout au long des discussions sur le budget 2015 du canton, si le groupe socialiste juge le budget acceptable sur plusieurs points, il est clairement opposé à plusieurs coupes inutiles et maladroites. Particulièrement dans le secteur des EMS. Les député-e-s socialistes ont dès lors, en toute cohérence, rejeté la loi sur le financement des EMS. La majorité de droite ayant néanmoins voté ce texte, c'est avec soulagement que le groupe socialiste a accueilli l'acceptation de son amendement sur les contributions versées aux bénéficiaires de prestations complémentaires dans les EMS. Le groupe regrette toutefois vivement qu'une nouvelle mesure d'économie touchant aux prestations socio-hôtelières dans les mêmes EMS ait été votée. Nos aînés méritent davantage de considération.

Concernant l'octroi de moyens supplémentaires à l'insertion professionnelle, le groupe se montre satisfait, du moins en partie, par la décision du Grand Conseil d'augmenter de 300 000 francs le soutien aux mesures d'insertion. Ces mesures doivent constituer une priorité absolue en matière de politique sociale et c'est bien l'esprit de l'amendement qu'avait déposé le groupe socialiste. S'appuyant sur ce qui précède, la très large majorité des député-e-s socialistes a ainsi pu voter un budget désormais qualifiable de sérieux.

Un dialogue essentiel

Ceci étant, les mesures salariales touchant la fonction publique ont, par contre, amené le groupe à demander un engagement ferme du Conseil d'Etat à donner toutes ses chances au dialogue social. Ce vœu concerne également les représentant-e-s de la fonction publique, particulièrement du corps enseignant, que le groupe socialiste appelle à poursuivre le dialogue.

Les député-e-s socialistes sont très largement convaincu-e-s que le dialogue entre partenaires sociaux doit être mené à terme afin d'obtenir un accord satisfaisant toutes les parties. Soit un accord respectant les contraintes financières de l'Etat tout en dégagant des moyens pour construire l'avenir du canton. Mais aussi un accord apportant les garanties nécessaires à la fonction publique, particulièrement quant aux conditions de travail, aujourd'hui objet de craintes. Sur ce point, le groupe socialiste regrette le discours d'une partie de la classe politique consistant à dénigrer systématiquement le personnel de l'Etat.



Le groupe socialiste considère que le personnel de la fonction publique doit être respecté, sans condescendance ni ricanements, au même titre que l'ensemble des travailleuses et travailleurs, qu'elles ou qu'ils soient actifs dans le public ou le privé. Le groupe en appelle à une véritable politique de gestion des ressources humaines. Et il sera très attentif sur ce point. Une étude fine et détaillée des sources des maladies professionnelles est ainsi souhaitable, tout comme une prise en considération appropriée des professions pénibles.

Globalement, le groupe socialiste estime que le budget 2015 de l'Etat démontre, comme l'a rappelé le député Baptiste Hurni, « que le redressement des finances, s'il ne va pas assez vite pour certains, trop pour d'autres, est un processus dans lequel notre canton s'est inscrit ». Les député-e-s socialistes saluent aussi la volonté indéfectible de l'exécutif de sortir le canton d'une ornière dont les conseillers d'Etat actuels ne sont pas responsables, mais héritiers. Ils saluent leur volonté de mettre en application un programme de législation ambitieux et réfléchi qui a su fédérer la majorité des forces politiques du canton, démontrant, encore une fois, la volonté qui est celle du gouvernement d'en finir avec les errances du passé, démarche que le groupe socialiste soutient et encourage. •

Intervention du député Baptiste Hurni, rapporteur pour le groupe, lors du débat d'entrée en matière. Le budget a été accepté par 60 voix contre 40 et 13 abstentions

« [...] En termes numériques, le budget 2014 de l'Etat de Neuchâtel est l'un des meilleurs depuis la grande crise horlogère qui a frappé notre canton durant la deuxième moitié des années 1970.

En effet, le déficit, limité à quelque 11 millions, se conjugue avec des investissements en hausse. Mieux encore, l'exécutif a fait de l'ordre dans plusieurs rubriques, reportant dans le fonctionnement des charges qui auraient dû y être depuis longtemps mais qui, scories de l'histoire ou absence de volonté politique, demeuraient dans les charges d'investissement.

[...]

D'un point de vue politique ensuite, le budget 2015 présente nombre d'aspects louables. L'exécutif a décidé de renoncer aux méthodes qui ont présidé à tant d'exercices précédents. Fini, les mesures d'exception circonscrites à un exercice ou deux. Fini, les estimations volontairement erronées pour respecter les freins aux dépenses et à l'endettement. En lieu et place de ces fréquents emplâtres sur une jambe de bois, il est cette fois-ci proposé la mise en application d'un programme de législation avec des mesures pérennes. En toute cohérence, donc.

Cependant, malgré toutes les qualités indiscutables que le projet de décret présente, le groupe socialiste n'est pas satisfait. [...]

En effet, en toute transparence, nous sommes mal à l'aise avec les mesures de politique salariale qu'envisage le Conseil d'Etat. Sur la forme et la méthode d'abord. Nous ne parvenons pas à comprendre comment des discussions, débutées il y a près de 10 mois avec les syndicats de la fonction publique, ne puissent déboucher que sur une rupture sévère du dialogue.

Sur le fond ensuite, les revendications de la fonction publique nous semblent cohérentes. Une loi existe, consacrant une évolution des salaires en fonction d'une grille, dont la responsabilité incombe



non pas à notre autorité mais à l'exécutif. Les serviteurs de l'Etat demandent ainsi que l'on applique, ni plus ni moins, que ce qui était prévu. Mais il y a plus, nous semble-t-il. La réaction d'ampleur qu'ont déclenchée les mesures salariales proposées est aussi le révélateur d'un problème plus profond. Le discours d'une partie de la classe politique consistant à dénigrer systématiquement ceux qui font de leur mieux pour servir la collectivité est insupportable. Alors que tous les chiffres et les statistiques montrent que les maladies liées au travail augmentent de façon exponentielle, trop nombreux sont ceux qui continuent de critiquer sans savoir, ou, et c'est peut-être plus grave encore, en ayant une parfaite connaissance des problèmes mais en les minimisant, en les ridiculisant, en dégradant ceux qui en sont les victimes. Non, la fonction publique n'est pas un ramassis de pleureuses juste bonnes à se plaindre. Non, elle ne jouit pas de conditions de travail outrageusement avantageuses. Non, elle ne constitue pas une caste de privilégiés.

Au contraire, le groupe socialiste considère que les serviteurs de l'Etat doivent être respectés, sans condescendance ni ricanements. Leur travail doit être valorisé en espèces sonnantes et trébuchantes, mais aussi par la perception qu'on en a ainsi que par le discours à son sujet. Pour nous, une véritable politique de gestion des ressources humaines doit être mise en place. [...] La paix sociale est à ce prix-là. Quant aux économies que veut nous imposer la majorité de cet hémicycle, nous n'accepterons pas qu'elles se fassent uniquement sur le dos de ceux qui dédient tant de temps au bon fonctionnement de notre collectivité.

Mais si le groupe socialiste est mal à l'aise et ne peut se contenter de critiquer le cadre budgétaire, c'est parce qu'il sait que la stricte application de l'actuelle grille salariale implique une augmentation des charges supérieure à celle des recettes. En bref, cela signifie que l'application de ce qui a été promis à la fonction publique ne peut avoir comme conséquence que la suppression de prestations. Triste dilemme qui trouve une partie de sa solution dans le postulat que nous avons déposé sur une meilleure répartition de l'augmentation de 0,5 %. Mais ce n'est qu'une partie de la solution, et nous le savons.

Par ailleurs, le projet de budget ne saurait nous satisfaire quant à certaines mesures proposées. Retirer 15 francs par mois aux aînés en institution et qui bénéficient des prestations complémentaires nous paraît grave dans le signal politique que nous donnons. Envers ceux qui ont passé leur vie à bâtir ce pays, nous faisons preuve d'une grande ingratitude. [...] Si l'économie provoquée par cette mesure est d'une portée modérée, sa signification éthique est inadmissible. Le groupe socialiste a déposé un amendement pour corriger ce qui constitue pour nous un casus belli.

A titre d'économie, le secteur des aînés est mis une seconde fois à contribution à travers la réduction du montant journalier pour le socio-hôtelier de 1 franc par personne dans les homes. Cette mesure, à nouveau, nous surprend. D'abord, parce que c'est la deuxième fois en deux ans qu'on entend diminuer ce montant, alors que le niveau des prestations est difficile à réduire et qu'il n'est pas souhaitable de le faire. La conséquence de la mesure proposée par l'exécutif peut être de deux ordres. Soit on diminue les prestations – c'est-à-dire qu'on nettoie moins et moins bien les homes, qu'on dégrade la qualité des repas, qu'on répond moins vite aux résidents – soit on diminue les salaires de ceux qui font ce travail et qui sont, à bien des égards, déjà bien mal lotis. Il nous paraît en effet difficile que l'on contracte encore les charges, quand on sait que la plupart de ces établissements, affiliés à la caisse de pension, ont déjà dû consentir à des efforts majeurs pour payer le plan de recapitalisation irréaliste voté par notre autorité.



Oui, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas voté un plan de recapitalisation clairvoyant. En votant un chemin de croissance plus ambitieux que les normes fédérales, qui sont à notre connaissance parmi les plus restrictives de notre planète en matière de capitalisation d'institutions de prévoyance publique, nous faisons fausse route. Nous imposons à une génération de payer les pots cassés de toute l'histoire de la caisse de pension. De surcroît, si le groupe socialiste accepte de faire des économies dans le but de restructurer l'Etat pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle, nous refusons de le faire en supprimant des prestations utiles et nécessaires et en empruntant sur le marché des capitaux des montants qui seront simplement réinsérés sur le même marché. Cela nous paraît ubuesque. Parfois, la sagesse, en politique, c'est aussi savoir dire que nous n'avons pas pris les bonnes décisions, pressés que nous étions par le début de la législature et la menace du couperet fédéral.

Finalement, le groupe socialiste, s'il comprend et approuve le Conseil d'Etat lorsqu'il entend maîtriser la facture sociale, considère qu'il y a une incohérence entre limiter les augmentations à 4 % dans les dépenses de prestations et ne pas investir davantage dans les mesures permettant la réinsertion. Celles-ci doivent constituer une priorité absolue en matière de politique sociale. C'est pourquoi nous proposons aussi un amendement sur l'intégration professionnelle, car, plus qu'une dépense, nous considérons qu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir et pour les générations futures qui doit permettre à tout-un-chacun de pouvoir intégrer le marché du travail.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, le groupe socialiste est très partagé sur le budget. Si nous en reconnaissons certaines vertus, nous relevons aussi ses tares. Le refus du budget nous paraît une solution à l'emporte-pièce. En effet, cela n'améliorera pas d'un centime la condition de la fonction publique, pire, cela pourrait péjorer sa situation. Ceux qui prétendent que le refus du budget permettrait l'application de la grille salariale prévue se trompent et trompent ceux qu'ils représentent. Le Conseil d'Etat devrait proposer un nouveau cadre budgétaire qui pourrait contenter une majorité du Grand Conseil. Majorité qui elle-même pourrait être séduite pas une absence pure et simple de progression... En outre, cela ne changera rien sur l'intégration, ni sur la caisse de pension et encore moins pour les homes médicalisés. Il s'agirait purement d'un vote de protestation. Mais il s'agirait aussi du vote de la facilité. Facilité de rester pur, de ne faire aucun compromis, de contenter son électorat et de rejeter la patate chaude à l'exécutif.

S'en laver les mains, ne rien proposer mais refuser, certains en font d'ailleurs leur fond de commerce à la minute où leur parti politique ne fait plus partie de l'exécutif et c'est regrettable. La destination du bon sillon n'est qu'une impasse. Je m'arrêterai là, l'acrimonie ne me sied guère.

Le groupe socialiste, quant à lui, se décidera au cours de débats. Si aucun de nos amendements n'est accepté, si toutes nos réflexions contenues dans nos postulats sont balayées, la majorité de notre groupe refusera de boire la coupe jusque la lie et de se faire imposer un diktat de la majorité. Si, au contraire, une solution tenant compte de notre sensibilité, comme de celle des autres groupes prêts à construire plutôt qu'à détruire devait être trouvée, la majorité du groupe sera en revanche encline à accepter ce budget, malgré nos réticences. »

A l'issue du vote, plusieurs postulats en lien avec le budget ont été traités. Nous vous renvoyons, sur ce point à [l'ordre du jour de la session](#). •



Péréquation financière intercommunale

La réforme nécessaire d'un outil désuet et rigide

Il est revenu au député Laurent Duding de donner la position du groupe socialiste sur cet objet technique.

« [...] depuis 2001, notre canton connaît une péréquation dite directe basée sur un transfert de ressources des communes financièrement fortes vers les communes financièrement faibles. Si ce principe de redistribution des ressources est acquis, force est de constater que le système en place à montrer ses limites et nécessite d'être revu en profondeur.

Nous reviendrons dans un 2e temps sur la péréquation intercommunale des charges abordée dans le rapport discuté ce jour mais dont l'épilogue n'est pas pour cette session. Nous avons par ailleurs déposé un postulat en lien avec cet ultime pan de ce chantier colossal.

Inutile de garder le mystère trop longtemps, notre groupe acceptera les modifications de la loi sur la péréquation financière intercommunale telles que proposées par le Conseil d'Etat.

La position du groupe socialiste se fonde sur les éléments suivants:

- Les recommandations de la commission péréquation qui a planché de 2010 à 2013 sur ce dossier complexe et technique ont été largement reprises par le Conseil d'Etat et traduites dans les propositions contenues dans le rapport 14.027;
- Le thème a été documenté et argumenté d'expertises mentionnant divers scénarios permettant d'arrêter la variante la plus pertinente;
- L'articulation en 2 volets, soit d'un côté le traitement de la péréquation des ressources et d'un autre celui en lien avec la péréquation des charges, validée par les experts, est cohérente. En clair, inutile de "bloquer" tout le dossier quand le volet de la péréquation des ressources est abouti et soutenu par une majorité de communes.

La loi doit être changée car le système en vigueur ne répond plus à la réalité de notre canton. On pense ici notamment à la mise en place du 2e volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, aux fusions de communes opérées il y a quelques temps dans différentes régions du canton et à la mise en place de la facture sociale et à l'introduction d'une clé de répartition unique de l'ensemble des impôts.

Le système en place trop rigide n'est pas en mesure d'absorber les changements qu'a connus notre canton ces 15 dernières années. En ce sens, le modèle proposé par le Conseil d'Etat répond à notre souci, partagé par l'ensemble des groupes réunis au sein de la commission, de pouvoir travailler avec un système évolutif capable de s'adapter aux prochaines réformes institutionnelles et financière sous l'angle des flux.



Notre groupe, attentif à la pertinence de l'outil proposé, est particulièrement satisfait de la mise en place d'un indice des ressources fiscales harmonisées qui permettra une mesure objective de la capacité financière des communes. Cet indice est d'autant plus pertinent qu'il est indépendant des politiques fiscales communales et qu'il prend en compte l'ensemble des ressources fiscales y compris l'impôt des frontaliers et l'impôt à la source.

Enfin, l'application d'un taux unique accompagné d'un coefficient de progressivité permet à la plupart des communes de se rapprocher de la moyenne cantonale ce qui à nos yeux entre pleinement dans les objectifs visés par cette réforme. En effet, si de trop grandes disparités entre les communes devaient subsister, cela fragiliserait à terme notre équilibre institutionnel. Il n'est pas utile de rappeler ici que ce n'est pas parce qu'une commune est pauvre selon l'indice des ressources fiscales qu'elle est mal gérée.

Les scénarios présentés démontrent que le coefficient de progressivité de 0.5% a l'avantage de ne pas créer d'effet pervers de surcompensation tout en étant financièrement supportable pour les communes les plus riches. Nous soutenons fermement cette proposition.

En clair, vous l'aurez compris, notre groupe salue la volonté affichée du Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec cet important dossier afin d'asseoir un rééquilibrage entre les communes. Si l'agenda est ambitieux, relevons le fait que les communes ont été consultées sur cette réforme et l'Etat leur a fourni les chiffres les plus proches de la réalité dans le cadre de leur processus budgétaire en cours. Cette communication constructive entre l'Etat et les communes est à relever, nous soutenons pleinement le dialogue entre nos institutions, seule voie à suivre pour faire avancer les réformes.

En conséquence, nous soutiendrons les modifications législatives proposées quelle que soit la formule mathématique finalement suivie. [...] »

Postulat socialiste "Pour une compensation des charges structurelles repensées"

« [...] Dans le dernier pan du dossier de la péréquation intercommunale encore à mener, soit la péréquation des charges, notre groupe, à l'image des experts consultés, a identifié parmi les faiblesses du système en place un manque de clarté dans la définition des charges structurelles.

[...] certaines communes jouent un rôle important dans des domaines tels que la culture, le sport ou encore l'accueil d'entreprises. Elles permettent de profiler le canton. Ces charges doivent impérativement être prises en considération. Ce positionnement va d'ailleurs totalement dans le sens d'un postulat de la commission péréquation financière sur la culture déposé le 8 avril 2013 en accompagnement de son rapport remis au Conseil d'Etat.

Notre postulat demande que la compensation des charges structurelles soit repensée. La réflexion ouverte que nous demandons devrait conduire à une politique de péréquation cohérente et durable, dans l'intérêt de l'État cantonal, des communes et de la population neuchâteloise. [...] »•



Postulat groupe socialiste « Provision pour un projet de mobilité dans le canton »

(Communiqué du groupe socialiste)

Neuchâtel, le 4 décembre 2014

Provisionnons l'avenir de la mobilité dans le canton

Au travers d'un postulat déposé lors de la session de décembre, le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat de travailler sur un provisionnement du financement du futur RER neuchâtelois que les député-e-s socialistes appellent de leurs vœux. Une mesure qui nous permettra, le moment venu, de dire OUI, nous avons su anticiper et appris du passé.

L'une des raisons, si ce n'est la raison principale, du refus du projet de RER par le peuple en 2012 était son coût. Il apparaît, dès lors, raisonnable que, quel que soit le projet qui finisse par recueillir l'adhésion de la population et des autorités, il bénéficie du financement nécessaire. Que le canton assume tout ou partie de celui-ci, le projet retenu aura un coût élevé qu'il serait bon d'anticiper. Il semble donc normal au groupe socialiste d'anticiper ce financement en prévoyant une provision dès le prochain budget, voire les prochains comptes. C'est dans ce sens que le groupe socialiste a déposé un postulat demandant au Conseil d'Etat, dans le respect des mécanismes de la nouvelle loi sur les finances induits par le MCH2, d'étudier la pertinence et la possibilité de mettre en place un préfinancement, vraisemblablement par l'instauration d'un fonds, pour un projet de mobilité dans le canton.

Comme l'a déjà dit et écrit le groupe socialiste, le réseau ferroviaire a un besoin urgent d'améliorations. Ceci non pas pour assurer un confort minimal aux usagers, mais pour offrir un service performant indispensable aux Neuchâteloises et aux Neuchâtelois, notamment pour garantir à celui-ci un essor économique durable et pour préserver la cohésion cantonale.

Pour y parvenir et donner au canton de Neuchâtel les moyens de ses ambitions, le groupe socialiste en est convaincu, le rassemblement de toutes les forces, forces politiques incluses, sera nécessaire.●

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 5 décembre 2014.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.